

COMPTE RENDU ENTRETIEN AVEC LA DIRECTRICE GENERALE DU 18 MAI 2026

Nous avons été reçus pendant 42 minutes par la Directrice Générale, Amélie Verdier, lors de sa visite dans le Puy de Dôme. Elle était accompagnée de Mme Aude Costa de Beauregard, Cheffe de Service Stratégie, Pilotage, Budget et par M. Bruno Rousselet, délégué de la Directrice Générale, Délégation Centre-Est. Etaient également présents, pour la DDFIP 63, M. Cochet et Mme Clément.

Après lecture de la motion intersyndicale des organisations syndicales Solidaires-CGT-FO (l'alliance CFTC-CFDT n'ayant pas voulu s'y associer), la Directrice Générale a apporté quelques éléments de réponse que nous vous retranscrivons tels que nous les avons entendus :

Pour commencer, une phrase typique d'un(e) Directeur/Directrice de notre Administration :

« Certains points ne dépendent pas de moi, mais je ferai remonter »

- Pouvoir d'achat : elle est bien consciente du problème, notamment suite à l'augmentation du SMIC au 01^{er} juin, mais aucune revalorisation du point d'indice n'est prévue cette année.

Elle a parlé de « contrat social » dans l'accompagnement pour l'évolution de carrière des agents (formations, concours, etc).

- Emplois : elle reconnaît que notre Administration a déjà rendu beaucoup d'emplois. Depuis 2025, il y a une contribution de l'Administration centrale et des Directions nationales spécialisées qui n'étaient pas impactées auparavant..

- Réforme NRP : « il n'y aura pas de NRP 2, enfin rien d'une ampleur comparable ». Selon elle, il n'y aura pas de grands bouleversements à attendre, mais le réseau n'est pas figé et peut être amené à évoluer...

- RGP : un projet de loi est en discussion au Parlement, visant à introduire un article sur la protection fonctionnelle.

Selon elle, la définition de faute grave mérite d'être précisée, un colloque est prévu sur ce point en juin avec la Cour des Comptes.

Néanmoins, elle ajoute qu'il n'y a « aucune inquiétude avoir pour les B et les C à la DGFIP » et il existe aussi une mission en Centrale pour soutenir les agents mis en cause.

Cependant elle insiste sur l'importance de cette réforme, nécessaire pour aligner les règles entre les Ordonnateurs et les Comptables.

- Informatique : c'est SA « prorit   budg  taire absolue ». Certes il y a eu une fuite de

données récemment qui a été ultra médiatisée, mais elle se réjouit de l'exemplarité et de la communication de la DGFIP lors de cet épisode...

Par ailleurs, elle insiste également sur l'amélioration des indicateurs de disponibilité des applications pour l'année 2025 (avec la panne Hélios, ceux-ci devraient baisser en 2026).

- Conditions de vie au travail : Elle est consciente que les risques psycho sociaux existent et affirme que la DG prend pleinement ses responsabilités en tant qu'employeur pour les réduire, par exemple avec la mise en place d'un plan collectif en partenariat avec la médecine du travail et les assistantes sociales. Elle reconnaît néanmoins que ce sont des travaux de longue haleine.

Enfin elle a conclu son intervention par une belle phrase de Directeur/Directrice de notre Administration : « La DGFIP doit redéfinir ses valeurs ».

Vous l'aurez compris, cet entretien n'aura apporté aucun élément concret en réponse à nos revendications. Devant son emploi du temps beaucoup trop chargé pour une journée en déplacement (visites de 3 services à Berthelot, 2 services à la Direction, entretien avec des chefs de service et cet entretien avec les OS), nous n'avons pas eu la possibilité de rebondir et débattre suite à son intervention.

Vos représentants CGT :

Marion AUZAT, Cyril GIRARD, Nadège RICLAFE et Sébastien DELAGE.

MOTION DU 18 MAI 2026

à l'occasion de la visite de Madame Amélie VERDIER,

Directrice générale des Finances publiques

Direction départementale des Finances publiques du Puy-de-Dôme

Madame la Directrice générale

L'intersyndicale de la DGFIP du Puy-de-Dôme vous accueille à Clermont-Ferrand.

Sans surprise, comme l'ensemble des collègues des autres directions, nous sommes lassés et désabusés.

L'intersyndicale tient à vous dire d'emblée que cette visite intervient dans un contexte particulièrement dégradé pour les agents et pour la qualité du service public que nous rendons à nos concitoyens, aux entreprises et aux collectivités locales.

Aujourd'hui, nous attendons des réponses aux points que nous allons aborder, pas des éléments de langage !

I. Rémunérations et pouvoir d'achat : une urgence sociale

Depuis de très nombreuses années les agents publics subissent à la fois un gel de leurs rémunérations par l'absence de revalorisation du point d'indice ainsi qu'un tassement structurel des grilles de rémunérations. Les agents de la DGFIP souffrent d'un décrochage salarial profond

par rapport à l'inflation depuis plus de 15 ans. Pour cause de crise sanitaire, de guerre ou autres raisons austéritaires, il est demandé tous les ans de faire des efforts et d'accepter, sans sourciller, un énième gel du point d'indice au nom de l'effort collectif. Depuis des années, l'ajustement budgétaire se fait au détriment des agents publics, dont les salaires stagnent tandis que le coût de la vie augmente.

La prochaine revalorisation du SMIC de 2,41 % va augmenter la Smicardisation de nos collègues. Ceux qui sont dans les tous premiers échelons, vont se retrouver en dessous du SMIC, avec les mesurette de rattrapage pour rester dans l'égalité de la part de l'administration. Ce type de mesures n'est plus entendable. Cela est plus que largement insuffisant. Les agents publics des premiers échelons ne doivent plus courir après le SMIC ! L'ensemble des agents de la fonction publique doivent enfin obtenir une véritable revalorisation de leurs rémunérations.

Vous parlez d'attractivité mais jamais de fidélisation. On comprend pourquoi !!!!!

L'intersyndicale porte les revendications suivantes :

- Revalorisation indiciaire urgente pour toutes les catégories
- Revalorisation des primes DGFIP sur les niveaux comparables de la sphère publique
- L'annulation de la suppression de la GIPA
- L'annulation du jour de carence et de la minoration des salaires en cas d'arrêt maladie
- La prise en charge de 50 % du coût réel de la mutuelle et de la prévoyance
- Une meilleure prise en charge des frais de restauration, avec harmonisation à la hausse du de la subvention du ministère.

Mme la Directrice générale, aujourd'hui vous obligez les agents à choisir entre faire un plein d'essence pour venir travailler ou remplir le caddie. Cela vous semble t'il normal ?

II. Des suppressions d'emplois insoutenables

La DGFIP du Puy-de-Dôme a subi et subit, comme l'ensemble du réseau, des suppressions de postes massives depuis de nombreuses années. Nous refusons d'habiller en « transformation » ce qui n'est en réalité qu'une politique d'austérité budgétaire imposée au service public.

Les conséquences sont concrètes et vécues au quotidien par nos collègues:

- Surcharge de travail chronique dans tous les services,
- Allongement des délais de traitement des dossiers au détriment des usagers et des redevables ;
- Impossibilité d'absorber correctement les pics d'activité (campagne IR, taxe foncière, CFE, etc.);
- Réformes et restructurations incessantes mises en place sans moyens suffisants, ni reconnaissance financière.

Tous cela conduit à la dégradation des conditions de travail des agents avec une augmentation notable des risques psychosociaux.

L'intersyndicale exige donc un moratoire immédiat sur les suppressions d'emplois à la DGFIP du Puy-de-Dôme et la restitution de postes à hauteur des besoins réels des services.

III. La réforme NRP : un bilan contesté sur le terrain

Le Nouveau Réseau de Proximité, présenté comme une avancée pour les usagers des territoires, a profondément désorganisé le tissu territorial de notre direction. Dans le Puy-de-Dôme, département en grande partie rural avec des communes isolées, la suppression de nombreux points d'accueil de proximité a éloigné le service public des usagers les plus fragiles. A ce titre, le

pacte républicain est affaibli et pourtant ce dernier est un engagement fort que l'État contracte envers chaque citoyen.

L'exemple de la dématérialisation forcée et la fin programmée du paiement par chèque le met aujourd'hui sérieusement à l'épreuve. Et que dire de l'impact de cette décision sur nos services, la relation avec les usagers, surtout dans nos territoires ruraux. La fermeture des centres de l'encaissement impactera fortement la charge de travail de nos services déjà submergés et constitue une rupture de l'égalité de traitement pour nos usagers les plus fragiles.

Nous constatons sur le terrain:

- Des espaces France Services dont les animateurs ne sont pas des agents de la DGFIP, et qui ne disposent pas toujours de la formation fiscale suffisante pour traiter les demandes spécifiques
- Des Services de gestion comptable et des conseillers aux décideurs locaux (CDL) surchargés, qui ne sont plus en capacité d'assurer un travail de qualité auprès des collectivités et établissements publics malgré leur très grande implication
- Des accueils physiques en DDFiP dont les plages horaires ont été réduites sans véritable alternative numérique accessible à tous.

L'intersyndicale demande une évaluation honnête et contradictoire du NRP dans le Puy-de-Dôme, avec la participation effective des organisations syndicales et des personnels de terrain.

IV. Conditions de travail et dialogue social

L'intersyndicale déplore la dégradation continue du dialogue social à la DGFIP. Les instances représentatives du personnel voient leurs attributions réduites, et les avis des organisations syndicales sont trop souvent ignorés dans la conduite des réorganisations. Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ne constitue pas une réponse suffisante et le PAPRI Pact se résume à un plan sans actions concrètes, notamment pour les RPS qui représentent près de 50 % des risques recensés.

Dans le Puy-de-Dôme, l'intersyndical signale notamment:

- Des locaux vieillissants sur plusieurs sites du département, insuffisamment adaptés pour permettre un bon confort thermique été comme hiver
- Le manque d'investissements et d'entretien courant (chaudière en panne, ascenseur, pas d'eau chaude, des marchés de nettoyage au rabais, ...)
- Un protocole de protection des agents insuffisant et inadaptés (augmentation des fiches de signalement via SIGNALFIP)
- Des outils informatiques défaillants dû au sous-financement des infrastructures qui génèrent pertes de temps et frustration (pannes Ulysse, interruption des applications métier, latences réseau).

Après le fiasco GMBI qui a touché la fiscalité personnelle et le SDIF, la panne nationale d'HELIOS qui a mis la sphère locale à l'arrêt, GESTLOC pour la taxe d'urbanisme, la fuite des données de FICOBA et bien d'autres...

Allez vous enfin admettre l'insuffisance des moyens humains et financiers alloués à l'outil informatique ?

Des questions légitimes se posent sur la mise en place de l'E-facturation en septembre 2026, qui génère d'ores et déjà du stress et des inquiétudes légitimes chez les agents. Jusqu'à quand allez-vous compter sur leur professionnalisme pour rattraper vos manquements ?

Le Puy-de-Dôme n'est pas épargné par le mal être au travail, il est du devoir du ministère de ne pas être le catalyseur et l'amplificateur de la souffrance des agents.

V. Réforme RGP : vigilance sur la protection des agents

La réforme du régime de responsabilité des gestionnaires publics, issue de l'ordonnance du 23 mars 2022 et entrée pleinement en vigueur le 1er janvier 2023, supprime la responsabilité personnelle et pécuniaire (RPP) des comptables publics et instaure un régime unifié de faute de gestion. L'intersyndicale prend acte de cette réforme mais exige des garanties concrètes pour les agents.

L'intersyndicale est particulièrement vigilante sur :

- La définition précise et encadrée des notions de « faute grave » et de « faute de gestion », afin d'éviter toute insécurité juridique pour les agents ;
- La formation des personnels concernés — comptables, agents chargés d'engagements — sur les nouvelles procédures devant la Cour des comptes et la CDBF ;
- L'accompagnement RH des agents dont les missions ont été profondément transformées par cette réforme.

L'intersyndicale revendique la mise en place d'une protection fonctionnelle et juridique pour tous les agents concernés. Quid de l'actualisation de l'ACF versée autrefois aux comptables publics qui étaient alors les seuls concernés par la mise en débet. Après la réforme, désormais tous les agents sont concernés par l'engagement de leur responsabilité personnelle et pécuniaire. D'autant que tous les métiers seront concernés au vu de la note du 31 mars 2026.

L'intersyndicale exige de la DG une communication claire et une information précise sur la déclinaison de la RGP pour toutes les missions de la DGFIP. L'attitude fuyante de la DG ne l'honore pas et loin de protéger ces agents, elle les expose inutilement.

L'intersyndicale ne peut se satisfaire de réponses dilatoires et de discours de façade. Vos méthodes de contournements face à la réalité du terrain et votre manque de volonté de prendre en considération la situation difficile des personnes travaillant à la DGFIP sont intolérables. Les agents du PUY-DE-DOME comme l'ensemble des agents de la DGFIP méritent d'être entendus et respectés.